

le 6 septembre 1992

accomplis sans l'autorisation du détenteur du droit : importer, vendre ou distribuer de toute autre manière :

- a) un schéma de configuration protégé;
- b) un circuit intégré dans lequel un schéma de configuration protégé est incorporé; ou
- c) un article incorporant un tel circuit intégré, uniquement dans la mesure où cet article continue de contenir un schéma de configuration reproduit de façon illicite.

3. Aucune des Parties ne peut considérer comme illégal l'accomplissement de l'un quelconque des actes visés au paragraphe 2 à l'égard d'un circuit intégré incorporant un schéma de configuration reproduit de façon illicite, ou tout article incorporant un tel circuit intégré, lorsque la personne qui accomplit ou fait accomplir ces actes ne savait pas et n'avait pas de raison valable de savoir, lorsqu'elle a acquis ledit circuit intégré ou l'article l'incorporant, qu'il incorporait un schéma de configuration reproduit de façon illicite.

4. Chaque Partie disposera qu'après le moment où la personne dont il est question au paragraphe 3 aura reçu un avis l'informant de manière suffisante que le schéma de configuration a été reproduit de façon illicite, elle pourra accomplir l'un quelconque des actes visés à l'égard des stocks dont elle dispose ou qu'elle a commandés avant ce moment, mais sera astreinte à verser au détenteur du droit une somme équivalant à une redevance raisonnable telle que celle qui serait exigible dans le cadre d'une licence librement négociée pour ce schéma de configuration.

5. Aucune Partie ne peut autoriser la concession de licences obligatoires pour les schémas de configuration de circuits intégrés.

6. Dans une Partie où l'enregistrement est une condition de la protection, la durée de la protection des schémas de configuration ne prendra pas fin avant l'expiration d'une période de 10 ans à compter de l'une des dates suivantes :

- a) la date du dépôt de la demande d'enregistrement;
- b) la date de la première exploitation commerciale du schéma de configuration, où que ce soit dans le monde.